

**APPEL A PROJET
DANS LE CADRE DE L'OCCUPATION
D'UN LOCAL ET D'UN TERRAIN
AYANT POUR OBJET D'ACCUEILLIR
UN EAJE DE PLEIN AIR
DE 20 PLACES
A LYON 3^{ème}**

Le présent avis organise une « procédure de sélection préalable » au sens de l'article L. 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

1 . Contexte

La Ville de Lyon a fait de la petite enfance l'une de ses priorités, souhaitant se placer « à hauteur d'enfants ». Dans le cadre de l'exercice de ses compétences, elle mène ainsi une politique petite enfance dynamique et ambitieuse.

Outre les missions qu'elle exerce directement dans le cadre de l'exercice de cette compétence, la Ville entend apporter son soutien aux initiatives tierces concourant au développement d'une offre innovante, inclusive et responsable d'accueil des enfants et venant en complémentarité des établissements municipaux d'accueil du jeune enfant (EAJE).

La Petite Enfance est au cœur de la stratégie d'action municipale lyonnaise, en lien avec les enjeux de transformation écologique à travers 3 axes majeurs :

- **Remettre la nature dans le quotidien des enfants** : le lien quotidien à la nature présente des bénéfices aujourd'hui pleinement reconnus pour la santé et le développement des enfants.
- **Faire des établissements petite enfance des modèles de transformation écologique**, épanouissants pour les enfants et les professionnels et inspirants pour les familles.
- **Développer l'offre d'accueil collectif promouvant la pédagogie de plein air.**

Ces actions s'ajoutent à celles d'ores et déjà menées, au quotidien, en termes de soutien à la parentalité, d'accueil inclusif et d'accompagnement des familles en matière d'insertion sociale et professionnelle.

Les orientations de la Ville de Lyon en matière de petite enfance se réfèrent un certain nombre de documents-cadres tels que la Charte Nationale d'accueil du jeune enfant, le Référentiel Petite Enfance (dans ses volets Enfant et Famille) ou encore les projets d'établissement des EAJE municipaux.

L'objectif est d'apporter des réponses adaptées aux besoins fondamentaux inhérents au développement de chaque enfant.

La Ville de Lyon entretient des relations partenariales fortes avec la CAF du Rhône, dont les modalités sont déclinées dans une Convention Territoriale Globale portant jusqu'à 2025.

La Ville de Lyon propose directement une offre d'accueil, collectif et familial, de près de 2 000 places, à travers ses 48 EAJE municipaux. Elle soutient également, financièrement et/ou par le biais de mise à disposition de locaux, des projets permettant l'animation de structures petite enfance, représentant environ 3 000 places d'accueil.

C'est dans le cadre de cette politique Petite Enfance, dynamique et ambitieuse, que la Ville de Lyon souhaite lancer le présent appel à projet afin de permettre à un acteur inscrit dans la vie sociale locale de compléter et diversifier l'offre d'accueil, notamment par le portage d'un projet innovant et spécifique au territoire.

Plus précisément, la Ville de Lyon souhaite, dans le strict cadre de ses compétences, permettre à un acteur inscrit dans la vie sociale locale, de déployer, à compter du 1er septembre 2025, un projet d'Accueil du Jeune Enfant de plein air et inclusif s'inscrivant dans la démarche locale One Health, au cœur du quartier de la Part Dieu et plus précisément dans des locaux et terrain situés Esplanade Mandela 69003 LYON, dont la capacité d'accueil sera de 20 places.

Cet EAJE aura donc la particularité de permettre aux enfants de se développer et grandir en plein air, tous les jours, et en toutes saisons. Les bienfaits de ce type d'accueil sont avérés autant pour l'épanouissement, la santé et le bien-être des enfants que pour la qualité de vie au travail des équipes. Pour la Ville de Lyon, ces structures s'inscrivent dans la lignée directe des projets déjà mis en œuvre : végétalisation des cours de crèches, pédagogie de plein air, équipements de sorties par tous les temps, siestes en extérieur, etc... Cet établissement de plein air proposera ainsi de développer des pédagogies basées sur l'observation, les interactions entre l'enfant et son environnement ou encore la liberté d'agir et d'explorer.

Le projet attendu devra répondre aux enjeux suivants :

1. **L'accompagnement des enfants et de leur famille à la pédagogie de plein air**
2. **L'accueil et l'accompagnement des jeunes enfants et notamment les enfants à besoins spécifiques**
3. **La prise en compte des enjeux spécifiques du territoire**, en s'adaptant aux attentes particulières des familles et aux besoins spécifiques des enfants accueillis
4. **La participation active des familles à la vie de l'établissement**
5. **La participation de l'établissement à l'animation de la vie sociale du quartier**
6. **La mise en place d'une politique d'attribution des places prenant en compte la capacité contributive et la situation des familles**

Pour mettre en œuvre son projet, le candidat pourra ainsi bénéficier de la mise à disposition du local et du terrain situés Esplanade Mandela 69003 LYON. Les modalités de mise à disposition de ce local devront répondre aux conditions fixées à l'article L. 2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Dans ce cadre, une autorisation d'occuper le domaine public pourra être délivrée gratuitement aux associations à but non lucratif concourant à la satisfaction d'un intérêt général.

Pour les autres personnes morales, l'occupation domaniale pourra donner lieu au paiement d'une redevance, calculée à partir de la valeur locative restant à déterminer à ce jour.

Une **convention d'occupation temporaire (COT)** d'une durée de 3 ans sera conclue, le cas échéant, avec le candidat retenu s'il souhaite bénéficier de la mise à disposition du local, d'une surface de 133 m² situé en rez-de-chaussée possédant un bureau de direction, une salle du personnel, une salle d'activité polyvalente, une cuisine de réchauffe, une salle de change, une buanderie, un local poussettes et complété d'un extérieur d'une surface de 287 m². Les plans sont fournis en annexes.

Il est précisé ici que le terrain est situé sur une zone géographique identifiée comme affectée par la présence de l'espèce de fourmis invasives « Tapinoma magnum ». Il sera donc attendu du partenaire retenu une capacité à gérer cette spécificité sanitaire, tant au niveau opérationnel, qu'en termes d'accompagnement des publics accueillis (familles, enfants, équipe).

A noter que la Ville de Lyon formalisera ses relations avec le candidat retenu à travers une convention-cadre valant autorisation d'occupation de son domaine de 3 ans pour la mise en œuvre de son projet.

En outre, le candidat retenu pourra solliciter, chaque année, l'attribution d'une subvention de fonctionnement, sous réserve du vote du budget municipal, du respect des procédures juridiques d'attribution des subventions et de l'évaluation annuelle du projet déposé.

Le cas échéant, le porteur de projet fera son affaire de la relation avec la CAF du Rhône, dans le cas notamment où il souhaite bénéficier de la PSU.

2. Critères d'éligibilité pour candidater

- Etre une personne morale (association loi 1901, fondations, GIP, mutuelle privée non lucrative, entreprise privée, ...)
- Disposer d'une expérience avérée en matière de petite enfance, notamment en matière de gestion d'EAJE, et étant en capacité de respecter le calendrier proposé pour une ouverture au public le 1^{er} septembre 2025.

3. Critères de sélection

Les critères énoncés ci-après seront tous examinés à valeur égale.

- Présenter un projet de qualité, fondé sur les principes de la pédagogie de plein air, garant d'un accueil inclusif, y compris à destination d'enfants à besoins spécifiques et répondant à des enjeux de mixité sociale et de transformation écologique. Ce projet devra être porté par une équipe de professionnels constituée au regard des prescriptions réglementaires. Détailler le projet et présenter l'équipe. Vous expliquerez également quels mobiliers adaptés et protocoles, notamment de santé, vous comptez adopter. Vous préciserez de quelle manière vous aborderez la cohabitation avec l'espèce de fourmis « Tapinoma magnum » dont la présence est détectée sur ce terrain.
- Présenter un projet s'inscrivant dans le partenariat institutionnel territorial (relations avec la CAF, la PMI, les acteurs locaux...) en complémentarité des actions proposées par la Ville et garantissant la transparence et l'équité des modalités d'attribution des places au regard de la capacité contributive des familles. Détailler la manière dont l'activité dans ce lieu sera mise en lien avec son environnement territorial.
- Présenter un projet garantissant la pérennité du modèle économique du candidat tout en s'appuyant sur une gouvernance démocratique, participative et ouverte, respectant les valeurs de laïcité et la participation des familles. Détailler le modèle économique retenu, les modes de gouvernance et les modalités d'implication des familles au sein de ces locaux.

4. Instruction des candidatures et des projets, calendrier prévisionnel

Les porteurs de projet sont invités à formaliser leur proposition à l'aide du dossier de candidature en pièce-jointe.

Le dossier de candidature ainsi que d'éventuels documents complémentaires sont à adresser jusqu'au **31 octobre 2024 à midi** par voie dématérialisée à la Ville de Lyon à l'adresse suivante : enfance.partenaires@mairie-lyon.fr

La Ville de Lyon met également à disposition un espace d'échange de fichiers volumineux. Vous accéderez à ce service en ligne à l'adresse suivante : <https://echange-fichier.mairie-lyon.fr/>. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le mode d'emploi disponible ici : <https://echange-fichier.mairie-lyon.fr/help.php>.

Tout dossier arrivé hors délai ou non conforme sera considéré comme irrecevable.

La Ville se réserve la possibilité, sur tous les aspects du projet, de négocier avec les candidats dont les dossiers seront recevables.

Le choix de l'attributaire sera effectué **après la séance du Conseil Municipal en date du 23 janvier 2025.**

La Ville de Lyon se réserve le droit d'abandonner à tout moment la présente procédure, notamment en raison de l'insuffisance des projets proposés ou si la Ville décide d'occuper elle-même les locaux concernés.

En cas d'abandon de la présente procédure, aucune indemnisation ne sera allouée aux candidats.



5. Annexes

Dossier de candidature et budgets prévisionnels pluriannuels

Plans du terrain et des locaux

Contact : Direction de la Petite Enfance - enfance.partenaires@mairie-lyon.fr